L'exposition aux risques en Provence-Alpes-Côte-D'Azur

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'étend sur 31 400 km². Son paysage, entre mer et montagne, est extrêmement diversifié et présente de ce fait une richesse naturelle exceptionnelle.

Après la réforme territoriale de 2015, elle est la neuvième région de France en superficie, la septième région la plus peuplée avec près de 5 millions d'habitants et la troisième en densité de population. La population est très concentrée sur certaines parties du territoire : 76 % des habitants résident sur 10 % de la superficie, principalement du littoral méditerranéen à la vallée du Rhône et le long des axes de communication notamment le long de la vallée de la Durance. Le littoral rassemble 70 % de la population.

> Des risques naturels majeurs omniprésents

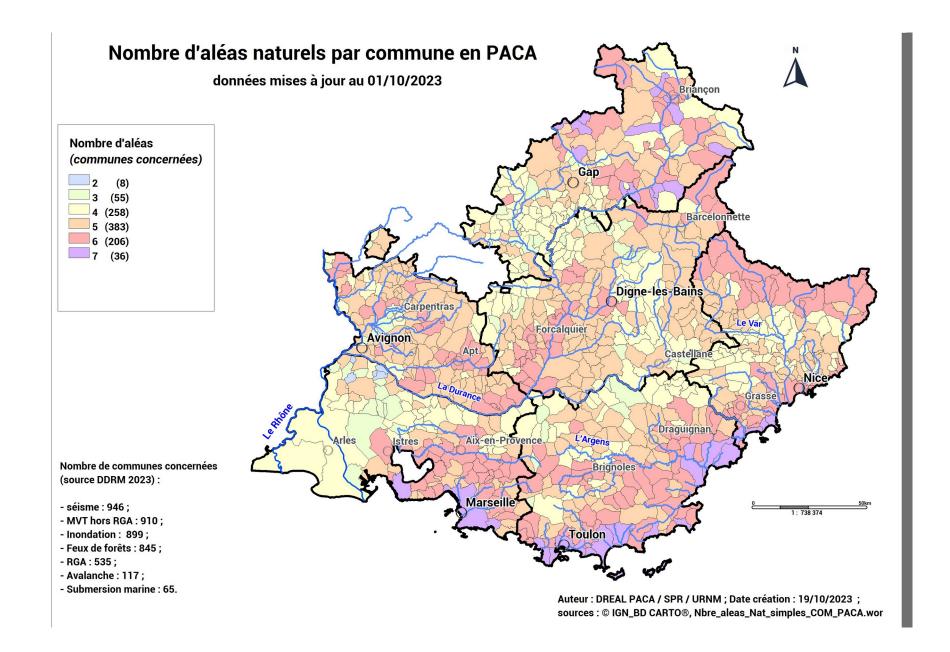
L'exposition de la région PACA aux risques naturels est directement associée au caractère « extrême » du climat méditerranéen, dont la sécheresse estivale et la violence des précipitations automnales favorisent alternativement feux de forêt, mouvements de terrain et inondations.

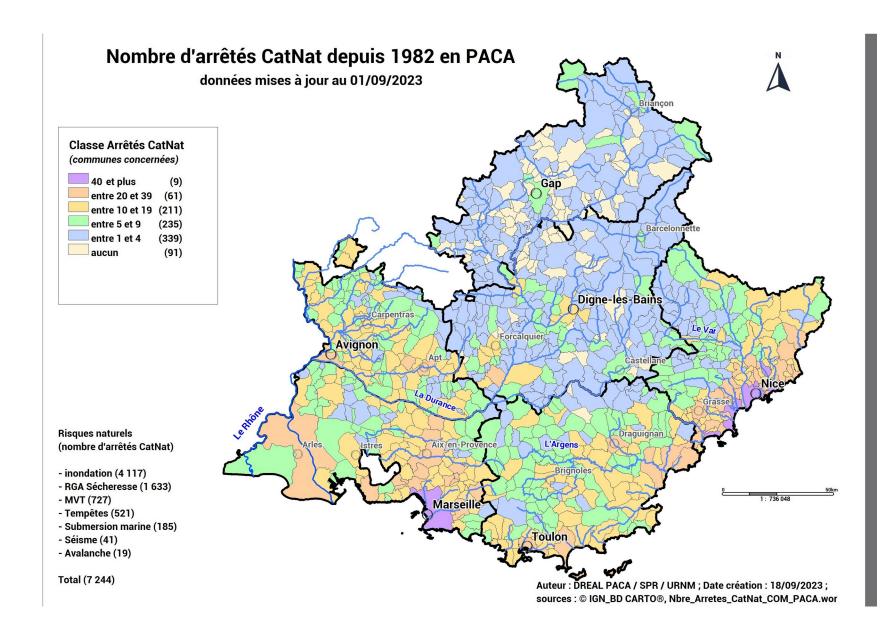
La région est nettement plus exposée aux risques naturels majeurs que la moyenne du territoire national avec l'ensemble de ses communes, soit **946**, soumises à un, voire plusieurs risques naturels majeurs dont :

- 946 par l'aléa séisme (avec 4 zones de sismicité depuis 2011 [très faible, faible, modérée et moyenne] suite au Plan séisme du 22 octobre 2010) :
 - => 1 commune en zone 1 (aléa très faible);
 - => **177** en **zone 2** (aléa faible) ;
 - => **354** en **zone 3** (aléa modéré);
 - => **414** en **zone 4** (aléa moyen).
- y 910 par l'aléa « mouvements de terrain hors RGA »;
- x 899 d'entre elles impactées par l'aléa inondation;
- x 845 par l'aléa « feux de forêts »;
- x 535 par une exposition moyenne ou forte au Retrait Gonflement des Argiles (cf._cartographie de l'exposition au phénomène);
- x 172 classées en zone 2 (potentiel "présence radon" faible avec des facteurs géologiques particuliers) et 126 en zone 3 (potentiel "présence radon" significatif) (source : <u>Arrete_MTES_27_06_2018</u> et <u>Article R1333-29</u> du Code de la Santé Publique).
- x 117 par l'aléa avalanche;
- x 65 par l'aléa submersion marine.

Sur les vingt dernières années, seules **91** communes de la région n'ont pas été concernées par au moins un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

7 244 arrêtés de catastrophes naturelles ont été recensés depuis 1982 dont **4 117** pour le risque inondation et **1 633** au titre du retrait-gonflement des argiles lié à la sécheresse.





> De nombreux ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement

Pour le développement de l'hydroélectricité et les besoins en eau, de nombreux barrages (dont celui de Serre-Ponçon) ont été construits [la région est classée 3ème pour son parc de barrages concédés] réduisant notre dépendance aux autres sources d'énergie fossile et la vulnérabilité à la sécheresse, mais nécessitant aussi le contrôle des risques de rupture. La protection contre les crues est par ailleurs à l'origine d'un parc important d'ouvrages hydrauliques : 1er linéaire de France avec 1 800 Km de systèmes d'endiguement.

> Une région fortement industrialisée

Les risques anthropiques sont eux aussi nombreux et importants. En matières de risques accidentels, la région PACA, avec 51 établissements « Seveso seuil haut » est la seconde de France pour le nombre de PPRT. À ces industries sont liés des corridors de canalisations de matières dangereuses (4 900 Km), des transports et de grandes infrastructures (4 ports dont le Grand Port Maritime de Marseille) de transport de matières dangereuses.

Quelques chiffres:

- 658 communes sont concernées par au moins un aléa technologique, nucléaire ou minier :
 - x dont **586** le sont par rapport à l'aléa **transport des matières dangereuses** ;
 - x dont 216 par l'aléa rupture de barrage ou onde de submersion ;
 - x dont 102 par l'aléa accident industriel des usines SEVESO et des ICPE ;
 - dont 223 par la présence d'anciennes mines et / ou de carrières ;
 - x dont **33** par l'aléa **nucléaire**.

Les industriels sont aussi à l'origine d'émissions importantes dans l'eau et l'air. Ces dernières, avec celles liées au transport, à l'agriculture, au chauffage et à l'ensoleillement important, sont à l'origine de nombreux dépassements de normes européennes en matière de qualité de l'air (ozone, particules fines...).

